



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 05 Novembre 2015

N° P148044 - DE/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : ACCOPLAS
3 BLV Louis Villecroze
13014 MARSEILLE
FRANCE

Marque commerciale : PERSACCO

Description sommaire :
Composition globale : Panneau de PVC alvéolaire non ignifugé
Application : Persienne
Masse surfacique: 30,9 kg/m²
Epaisseur : (14,0 ± 0,2) mm
Coloris : Blanc W012, Gris 830 et Beige 1515

Rapport d'essais : N° P148044 - DE/1 du 05 Novembre 2015
Nature des essais : Essai par rayonnement NF P 92-501 (décembre 1995).
Détermination du classement NF P92-507 (février 2004)

Classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P148044 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 4 pages.

Trappes, le 05 Novembre 2015



La Responsable du Pôle Energie,
Environnement et Combustion

Noëlle PEDESPAN



Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.fr

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 05 Novembre 2015

N° P148044 - DE/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : ACCOPLAS
Date et référence de la commande : Bon pour accord sur devis n° 2015/15012 du 08/09/2015
Producteur : ACCOPLAS
Marque commerciale et référence : PERSACCO
Composition globale : Panneau de PVC alvéolaire non ignifugé
Caractéristiques attestées par le demandeur :
Masse surfacique : 30,9 kg/m²
Epaisseur : (14,0 ± 0,2) mm
Coloris : Blanc W012, Gris 830 et Beige 1515
Caractéristiques attestées par le LNE :
Masse surfacique : (34,5 ± 10%) kg/m²
Epaisseur : (14,0 ± 10%) mm
Coloris : Blanc W012, Gris 830 et Beige 1515

suite du rapport page suivante

Annexe page 2

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 13/10/2015

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 05/11/2015

4. RESULTATS**4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT**

| | Eprouvette 1 Blanc | Eprouvette 2 Gris | Eprouvette 3 Beige | Eprouvette 4 Blanc | |
|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------|
| Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1) | 162 | 168 | – | 198 | |
| Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2) | 180 | – | 184 | 262 | |
| Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm) | 15 | 3 | 12 | 12 | |
| Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$ | 98 | 14 | 59 | 56 | Moyenne = |
| $\varrho = \frac{100 \times \sum H}{n \sqrt{\sum \Delta T}}$ | 0.9 | 0.5 | 0.8 | 0.8 | 0.8 |
| Chute de gouttes non enflammées | Non | Non | Non | Non | |
| Chute de gouttes enflammées | Non | Non | Non | Non | |

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

Les essais ont été réalisés avec calfeutrage des chants. On observe un percement des éprouvettes avec inflammation lors des essais de rayonnement.

6. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

7. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITÉE A PRIORI

Trappes, le 05 Novembre 2015



**La Responsable du Pôle Energie,
Environnement et Combustion**

Noëlle PEDESPAN

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.